



Juin 2017

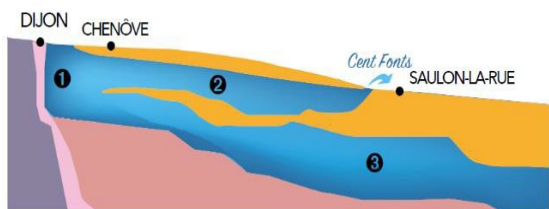
INFORMATIONS MUNICIPALES # 34 Saulon-la-Chapelle

Zoom sur... La Nappe de Dijon-Sud

La Nappe de Dijon Sud est une ressource stratégique majeure aux portes de l'agglomération dijonnaise. Elle alimente en eau potable plus de 45 000 habitants. Avec une capacité de 15 millions de m³, cette ressource est exploitée depuis les années 1960 et présente des résidus de pollutions chroniques (pesticides, nitrates et traces d'hydrocarbures).



Elle se compose d'une nappe superficielle unique (1), libre en amont (de Dijon à Chenôve), d'une nappe superficielle libre (2) (prolongement de la nappe unique de Chenôve à Gevrey-Chambertin) alimentant les sources de la Cent Fonts et d'une nappe profonde (3), semicaptive à captive, de Chenôve à Izeure.



Contrat pour la Nappe de Dijon Sud (2016-2021)

Le contrat pour la Nappe de Dijon Sud s'inscrit dans une **démarche préventive** visant la protection qualitative et quantitative de celle-ci. D'une durée de 6 ans (2016 – 2021), il est constitué de **40 actions volontaires et concertées de 20 partenaires** pour un montant global de 7 M€.



Le mot du Maire

Même si la période d'été est traditionnellement plus calme pour la plupart des activités, celles des élus continuent néanmoins. Les dossiers avancent, notamment ceux des travaux.

Comme vous avez pu le constater, plusieurs projets ont démarré et les calendriers sont respectés : les constructions du bâtiment d'accueil pour personnes dépendantes, la salle multi activités, la voirie du lotissement « Le jardin de Claire ».

Ces dossiers ne font pas oublier que d'autres travaux sont en cours de réalisation : mise aux normes de la salle des fêtes, sécurisation de voirie, et bien d'autres certes moins importants financièrement mais nécessaires au bon fonctionnement de notre commune... Bref, même si nous sommes en période estivale, nous continuons à œuvrer pour que notre village reste agréable à vivre !

Fin juin, différentes manifestations ont marqué la fin de l'année scolaire. C'est le cas bien sûr pour les fêtes des écoles, les tournois de foot, galas de danse, spectacles de théâtre ou autres... Ces organisations sont bien sûr l'occasion de remercier et de féliciter l'ensemble des acteurs, principalement les bénévoles, qui participent activement à la vie de notre commune.

Ces moments sont aussi l'occasion de se retrouver, de partager des instants de convivialité, dans cette période certes plus calme mais toujours sous vigilance. Ce sera le cas avec les manifestations liées au 14 juillet, fête nationale et symbole fort de la liberté, de la démocratie et du respect.

Les semaines à venir sont marquées par la reprise des activités des associations et de manifestations organisées en partie par la municipalité, notamment le festival de rock, fin août et pour la 1^{ère} fois, l'accueil des nouveaux habitants qui ont choisi Saulon pour s'installer. Nous espérons vous voir nombreux afin de faire en sorte que la rentrée soit la plus agréable possible !

Bon été à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 19 juin	P. 2
En bref	P. 3
Informations	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / Rédacteur en chef : Pascal BORTOT

Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX - Commission Communication - Conseil municipal / Photos : Thierry VALENTIN

Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / Impression : Mairie de Saulon-la-Chapelle rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 19 JUIN 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité a été signée le 1^{er} novembre 2014 avec la préfecture. Suite au changement de logiciel et de prestataire informatique en 2016, il convient de faire un avenant à cette convention afin de prendre en compte le changement de prestataire homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

2. DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT POUR SOLDE AMORTISSEMENTS

Le budget primitif 2017 de la commune doit être modifié pour tenir compte d'un ajustement de crédits relatifs à l'amortissement d'immobilisations. Les révisions de crédits validées sont les suivantes :

Investissement recettes : Article 021 Virement de la section de fonctionnement (-551,50 €)
Article 2802 Frais liés aux documents d'urbanisme et numérotation (551,50 €)

Fonctionnement dépenses : Article 023 Virement à la section d'investissement (- 551,50 €)
Article 6811 (042) Frais liés aux documents d'urbanisme et numérotation (551,50 €)

3 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• **Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la communauté de communes**

Suite à la fusion des communautés de communes, la réglementation en vigueur prévoit les transferts de police spéciale détenus par les maires dans certains domaines de compétences transférés à la Communauté de Communes et qui sont automatiquement transférés au président de l'EPCI, sauf sur opposition dans certaines conditions. Compte tenu des compétences exercées par notre communauté de communes, sont refusés les transferts à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges des pouvoirs de police spéciale en matière de :

- circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie,
- délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- sécurité des bâtiments publics des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine,
- manifestations culturelles et sportives,
- défense extérieure contre l'incendie

• **Point sur les travaux en cours**

Travaux effectués par les employés communaux en plus de leurs tâches habituelles :

Pose de barres de schiste à la gare le long de la descente réservée aux piétons, pose de voilage dans les classes de l'école élémentaire, réalisation d'un massif près de la mairie

Grande rue :

Les travaux de mise en place de coffret gaz sur la longère 9 grande rue, sur le bâtiment de l'école élémentaire et de l'ancienne bibliothèque ont été réalisés. La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges, par l'intermédiaire de son délégataire Véolia doit procéder au changement de la canalisation d'eau potable qui court de l'église au bureau de tabac.

Aire de jeux :

Suite à des actes de vandalisme, la table de pique-nique a été enlevée et stockée en attendant d'être réparée. Le filet de la table de ping-pong, quant à lui à disparu et un arbre a été cassé.

Salle des fêtes :

Les travaux de mise aux normes de la chaufferie doivent démarrer début juillet, il est prévu qu'ils soient terminés pour la rentrée de septembre.

Gare :

La dernière partie des travaux de la gare est en cours, une gaine de téléphone a été installée pour alimenter la maison impasse du pont. Sur le parking, les petits plots de démarcation sont cassés. Une solution qui consiste à injecter du béton fibré coloré à l'intérieur devrait être mise en place.

Éclairage public :

Suite aux coupures d'éclairage public engagées depuis le mois d'août 2015 et le changement de certains luminaires qui sont équipés de leds, il a été constaté à ce jour une économie d'environ 46 %.

Compte rendu de réunions

Conseil d'école du 9 juin 2017

Les effectifs prévus pour la rentrée 2017 sont de 63 élèves en maternelle et 89 élèves en élémentaire.

L'activité piscine est reconduite pour l'année 2017-2018 pour les classes de CE2-CM1 et CM2 sur les mêmes créneaux et la même période que cette année, à savoir les lundi matin.

Cette année, aucune dérogation n'est demandée par les mairies pour la modification des rythmes scolaires ; il faudra certainement pour la rentrée prochaine une concertation et une harmonisation au niveau de la communauté de communes.

La compétence transport scolaire est transférée au Conseil Régional qui maintiendra, pour l'année 2017-2018 la gratuité des transports, mais il est prévu que les familles devraient payer les frais de dossier à partir de la rentrée 2018.

Commission Vie Communale

La commission s'est réunie le 1^{er} juin. Il a été question notamment de changer de formule pour le concours des maisons fleuries, à savoir, que les habitants ne devront plus s'inscrire pour concourir mais que les membres de la commission feront le tour du village régulièrement et se réuniront durant l'été afin de faire leur choix.

Les membres de la commission ont décidé de mettre en place un accueil pour les nouveaux habitants qui est prévu vendredi 1^{er} septembre 2017 en soirée.

Décision municipale

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local, situé 8 rue du Foyer, dans les locaux de la mairie, avec l'association syndicale de la région de Saulon, destiné au secrétariat de celle-ci.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont tenu le bureau de vote durant les 4 tours d'élection.

Il informe de l'organisation des festivités du 14 juillet qui commenceront jeudi 13 juillet par la retraite aux flambeaux, suivi du feu d'artifice tiré au plan d'eau et qui se termineront par le bal à la salle des fêtes. Il invite tous les habitants, comme d'habitude, à un repas tiré du sac, vendredi 14 juillet à midi ; de nombreuses activités sont prévues l'après-midi.

Une sortie karting à Noiron pour les jeunes est prévue le 7 juillet.

En bref...

Info Comcom sur la Redevance incitative

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes de Gevrey-Chambertin, de Nuits St Georges et du Sud Dijonnais, l'harmonisation des logiciels de facturation de la Redevance Incitative a engendré un léger décalage dans le planning de facturation de redevance 2017.

Aussi, La facture Redevance Incitative du 1^{er} semestre 2017, incluant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, sera diffusée courant septembre 2017.

La seconde partie, incluant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 sera diffusée en février 2018. Ainsi, les usagers ne subiront aucun doublon de facturation et ils disposeront d'un délai suffisant entre le paiement des deux semestres.

Bilan énergétique de l'éclairage ville de Saulon-la-Chapelle

Le SICECO vient de remettre son rapport concernant le bilan énergétique de notre éclairage public pour l'année 2016. **Les résultats sont très positifs !** Jugez plutôt :

- **Consommation** : - 54 %
- **Dépenses** : - 42%
- **Emission CO2** : - 54 %

C'est bien l'action publique qui est à l'origine de cette baisse spectaculaire. Rappelez-vous : coupure de l'éclairage public la nuit et changement des vieilles ampoules énergivores contre des ampoules à Led ou à moindre consommation et le résultat est là !. Autant d'argent économisé et de pollution en moins !

Le Pôle RÉNOVATION Conseil du Pays Beaunois

Né en septembre 2016, c'est un espace d'accueil, d'information et d'orientation pour répondre à toute question relative aux problématiques de la rénovation.



Véritable porte d'entrée pour les propriétaires afin de les aider à concrétiser leurs projets de travaux, il apporte des conseils techniques et personnalisés. Service d'information de proximité, gratuit et indépendant, il vise à favoriser le passage à l'acte en matière de travaux de rénovation énergétique en le simplifiant.

Le Pôle Rénovation Conseil, c'est :

- Un numéro de téléphone unique : 03 80 24 55 60 et une adresse courriel : polerenovation@paysbeaunois.org
- Un espace de conseils et d'information neutre et indépendant avec ou sans rendez-vous tous les mardis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
- Un lieu d'accueil de proximité situé 1 boulevard Foch à Beaune situé dans le Bâtiment Lorraine – 2e étage (à proximité de la Porte Saint Nicolas).

- **Permanence élus** - Samedi 8 avril 10:00-12:00
- **Consultation avocat** - Samedi 8 avril 10:00-12:00
- **Chasse aux oeufs** - Samedi 8 avril 15:00-17:00
- **Soirée jeunes de 13 à 17 ans** - Samedi 8 avril 20:30-23:30
- **Course cycliste** - Lundi 17 avril 10:00-18:00
- **Conseil communautaire** - Mardi 25 avril 18:30-22:00
- **Vide-grenier** - Lundi 1er mai 06:30-18:00
- **Concours de pétanque Intervillage** - Samedi 6 mai 13:30-23:00
- **BMX - 5ème manche CNE** - Du 7 mai 08:00 au 8 mai 19:00
- **Accueil de la 2ème étape du Tour cycliste des Grands Ducs** - Dimanche 7 mai 13:30-18:00



Mairie de Saulon la Chapelle

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Annexe Saulon-la-Chapelle

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h

Nouveaux arrivants ? Faites vous connaître !

Un simple passage en mairie suffit et il peut rapporter gros !

Nouveau village, nouvelle vie... nouvelles démarches à accomplir : la mairie est à votre service !

En naviguant sur le site internet de la commune, vous aurez accès à de nombreuses informations pratiques, sur les services publics, les démarches administratives, les équipements publics, l'agenda des manifestations...

Pour plus de précisions, l'accueil de la Mairie est à votre service et saura vous diriger vers le bon interlocuteur.

Le Maire ou l'un de ses adjoints peuvent également vous recevoir, sur rendez-vous.

La municipalité organise une réception le vendredi 1er septembre pour les nouveaux Saulonnais qui seront accueillis par le Maire et le Conseil municipal. **Une invitation sera envoyée nominativement aux nouveaux habitants recensés lors de leur première visite en mairie.**

Nouveaux arrivants

